



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 14 décembre 2015, à 19 h 30, la demande de dérogation mineure suivante sera considérée :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
15-08	384, rue Wilfrid	17-H	1 954 423	Conformer : <ul style="list-style-type: none">• la marge avant de 5,12 mètres au lieu de 7 mètres• la marge arrière de 3,26 mètres au lieu de 7 mètres,• la marge latérale gauche de 0,66 mètre du bâtiment accessoire au lieu de 1 mètre,• la marge arrière de 0,78 mètre du bâtiment accessoire au lieu de 1 mètre• la distance d'espacement de 1,40 mètre entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal au lieu de 2 mètres le tout tel que prescrit au règlement de zonage.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter cette demande lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 26 novembre 2015.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier